

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 57/1966 (1966)

Artikel: Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne
Autor: Mottaz, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE

Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne

C'est par le plus beau temps de mars que M. Virgile Moine, conseiller d'Etat du canton de Berne, put accueillir ses collègues et leurs collaborateurs sur le quai de la gare de La Neuveville, le 2 mars à 9 h. 05; emmenés aussitôt au Château du Schlossberg, ils s'y laissèrent charmer par une vue admirable, qui conduit le regard de La Neuveville, toute proche, jusqu'aux lointains, doucement vaporeux, des Alpes, par-dessus le lac de Bienne et l'île de Saint-Pierre, à gauche, la colline de Jolimont, qui hante tous les militaires, à droite.

Redescendus de la terrasse du château, où M. Moine leur avait fait les honneurs du paysage, les chefs des départements prirent séance à la salle des chevaliers, sous la présidence de M. Pierre Oguey, pour la dix-huitième et dernière fois. Avec une érudition précise et sans pédanterie, M. Moine étoffa ses souhaits de bienvenue d'un historique de La Neuveville et du verrou que constitue le Schlossberg, à la limite méridionale de la partie germanique de l'Empire. M. Oguey avait auparavant remercié l'hôte de la journée d'une hospitalité à laquelle le paysage et le ciel prêtaient leur concours.

Etudes pédagogiques

Le rédacteur en chef des « Etudes pédagogiques », dont la conférence des chefs des départements est en quelque sorte le conseil d'administration, rend compte de la marche de cet annuaire, depuis la dernière séance. Il signale d'abord qu'au sein de la commission de rédaction, M. Pierre Rebetez, qui a quitté, en même temps que ses fonctions de directeur de l'Ecole normale de Delémont, celles de délégué du Jura bernois, est remplacé par M. Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires de Porrentruy.

Si l'annuaire n'est pas paru avant le Nouvel-An, ce qui serait souhaitable peut-être, mais paradoxal, il est sorti de presse à la mi-janvier. Comme, l'an dernier, la conférence des chefs de départements avait eu lieu à la fin de septembre, la table des matières de l'édition 1965 est conforme au projet présenté à cette conférence, sous réserve de l'article sur les *Origines et les objectifs du Conseil de l'Europe et de ses institutions culturelles*, qui doit être, faute de place, remis à la prochaine livraison. Il n'y a guère de changement dans les chroniques; quant aux analyses bibliographiques, M. Georges Panchaud, plutôt que de choisir arbitrairement dans tous les rayons de l'édition pédagogique, a retenu deux chapitres particulièrement intéressants: l'éducation face aux besoins de la société d'aujourd'hui, et l'enseignement programmé, dont il a donné une bibliographie systématique.

Quatre-vingt-trois pages sont consacrées aux articles principaux, sur les cent-soixante du volume, mais seize pages supplémentaires augmentent sensiblement le coût de la publication et déséquilibrent son budget. C'est ainsi que les frais d'établissement sont de 10 029 francs, au lieu des 8903 devisés; l'augmentation des dépenses, due à ces seize pages supplémentaires et au tirage plus important, qui correspond à l'augmentation de la souscription consentie par les cantons, n'est pas compensée par celle des recettes; de sorte que, finalement, le déficit de l'exercice est de 1215 francs, qui, s'ajoutant au solde débiteur de plus de 244 francs, le porte à 1460 francs. La subvention de la Confédération, à laquelle on songe et dont on souhaite l'augmentation depuis des années, pourrait résoudre ces difficultés, mais, « aide-toi, le ciel t'aidera », l'administrateur s'est efforcé d'établir, pour 1966, un budget aussi près que possible de l'équilibre, en renonçant aux hors-textes. Le déficit ne sera que de 33 francs, sur un total de dépenses de 14 688 francs.

Le sommaire proposé pour 1966, par la commission de rédaction, est fort exactement celui du présent numéro; il est accepté par la conférence, après que M. Oguey a dit les mérites de l'éclectisme de l'annuaire et d'une représentation des cantons qui, sans être arithmétiquement calculée, est équilibrée.

Après avoir proposé que la chronique de la Suisse alémanique suive dorénavant l'ordre alphabétique plutôt que l'ordre constitutionnel, que ne connaissent que de rares élus, M. Egger suggère que sa chronique soit présentée selon l'ordre des matières et des chapitres, et non plus des cantons: par exemple, législation, programmes, structures, situation des enseignants. Cette proposition judicieuse est acceptée sans opposition.

Les comptes de 1965, le budget de 1966 sont adoptés; aucune décision n'est prise en vue d'une amélioration de la situation financière, étant donné l'incertitude où l'on est quant aux intentions de la Confédération. Des remerciements sont adressés au rédacteur en chef, aux collaborateurs, à la commission de rédaction.

Glossaire des patois romands

M. Oguey cède à M. Clottu la présidence de la conférence, pour examiner l'activité du *Glossaire*, auquel elle sert également de conseil d'administration.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 1965 est adopté; puis on entend le rapport du rédacteur en chef, qui rend compte de la publication, depuis septembre 1965, du fascicule 45: le bon à tirer est du 19 janvier 1966, bien qu'il porte la date de 1965; il a donc fallu treize mois pour les deux derniers fascicules. La diminution du rendement ne signifie pas qu'on ait moins travaillé, mais il n'a pas été possible d'engager un sixième rédacteur, alors qu'un des rédacteurs a dû réduire sa collaboration, du fait de son enseignement de dialectologie; on ne saurait le regretter toutefois, car les contacts universitaires sont aussi profitables aux rédacteurs du *Glossaire* qu'aux étudiants.

La décision prise par la Confédération, et rappelée dans le compte rendu de l'an dernier, a clos la période des déficits: les comptes bouclent même par un excédent de recettes, dû au fait que l'on n'a pas pu engager

de nouveaux rédacteurs. Le rapport du rédacteur en chef se termine par des remerciements à MM. Oguey et Moine, auxquels M. Rychner s'associe.

Les comptes montrent aux recettes 212 186,25 francs, et aux dépenses 207 034,76 francs, y compris le remboursement de 20 000 francs avancés par l'Etat de Neuchâtel, de sorte que le bénéfice réel de l'exercice serait de 25 151,45 francs. Une diminution de la subvention du Valais et du canton de Vaud a échappé à l'attention des responsables de ces cantons, qui s'empresseront de rétablir la situation.

L'engagement d'un nouveau rédacteur se heurte à bien des difficultés, dues notamment au fait que le traitement de début n'est pas attractif, que les chercheurs se trouvent isolés de la vie universitaire, et que leurs vacances, comparées à celles des enseignants, ne sont que de deux mois, dont l'un est grevé d'une obligation de travail et de recherches. L'assistante de rédaction, M^{lle} Bardet, ne continuera pas sa collaboration, mais elle pourra être remplacée: M^{lle} Santschy, de Lausanne, accepte un demi-poste pour une durée minimum de trois ans, et entrera en fonctions en automne 1966. Le rédacteur en chef suggère de désigner un rédacteur en chef adjoint, pour contrôler l'organisation du bureau; il propose à cette fonction M. Burger, bien que M. Burger ait l'intention de demander un congé de recherches, et de ne garder plus qu'un cinquième de son activité au *Glossaire*, à quoi la commission philologique unanime préavise favorablement.

Le budget, avec 219 000 francs aux recettes et 198 850 francs aux dépenses, prévoit un bénéfice de 20 150 francs. Il est adopté, de même que les propositions du rédacteur en chef et de la commission philologique.

M. Clottu remercie le rédacteur en chef, M. Schulé, le président de la commission philologique, M. Rychner, et l'administrateur, M. Hügli; il profite de sa présidence pour adresser à M. Pierre Oguey et à M. Virgile Moine, qui siègent pour la dernière fois, un hommage et des remerciements pour l'appui qu'ils ont constamment apporté au *Glossaire*, en 1953 notamment, où M. Moine l'a accueilli à Berne, alors qu'il avait de la peine à se loger.

Autres objets

M. Pierre Oguey reprend la présidence et se dit touché des hommages et des remerciements qui lui ont été adressés, tant par M. Clottu que par d'autres orateurs.

Bourses d'études. Un tour d'horizon est fait sur l'organisation des services de bourses d'études dans les différents cantons. Dans le canton de Berne, il y a deux services, l'un qui dépend de l'instruction publique et l'autre du Département de l'économie; l'université, en outre, a institué une commission spéciale. Les dépenses de l'Etat de Berne, de ce fait, oscillent entre deux et trois millions de francs. A Neuchâtel, le problème est plus simple, du fait que le canton est plus petit; tout est concentré au Département de l'instruction publique, sauf le cas des apprentis chez les patrons; mais la législation est dispersée dans plusieurs textes, de sorte que Neuchâtel prépare une loi cadre. Genève ne connaît pas de bourses jusqu'à l'âge de quinze ans, mais depuis cet âge, tout est concentré au Département de l'instruction publique, sauf ce qui concerne les apprentis,

car les parents reçoivent de l'employeur une allocation familiale de cent francs par mois. Genève, qui dépensera quatre à cinq millions pour les bourses, en 1966, s'achemine vers l'affirmation du droit à la bourse et fait un essai d'allocation automatique; en contrepartie, on a prévu un contrôle de la qualité du travail du boursier, mais il y a quatre ans que la chose s'étudie et qu'on en constate la difficulté. Les moyens du canton du Valais sont restreints. Les différences énormes entre les cantons romands sont pour les Valaisans cause d'inquiétude; car, sur tous les plans, leur canton est en déficit; mais l'effort pour les bourses d'étude est important, puisque plus d'un million a été dépensé à cet usage. Quant au canton de Vaud, le système actuel paraît trop compliqué, de sorte qu'on est en train de le revoir; actuellement, on rembourse automatiquement, au degré secondaire inférieur, les frais de transport et de pension; au gymnase, on accorde des bourses jusqu'à un plafond de quatre à cinq mille francs; à l'Université, il y a un Fonds cantonal des études supérieures qui accorde des bourses jusqu'à six mille francs, dont la moitié était remboursable en quinze ans, jusqu'au moment de l'aide de la Confédération.

La question du domicile des boursiers est délicate à fixer; il importe d'avoir des normes communes à tous les cantons; c'est la raison pour laquelle est mise sur pied une commission intercantonale composée de MM. Rauber, de Berne, Esseiva, de Fribourg, Hügli, de Neuchâtel, Luisier, du Valais, Lesquereux, de Genève, et Monnier pour le canton de Vaud.

Quant à la *coordination scolaire romande*, s'il n'a pas été pris de mesures spectaculaires, en revanche un climat de collaboration s'est établi entre les responsables aux différents échelons: il y a des conférences périodiques des chefs de services de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, et des secrétaires généraux. Pour prendre la première difficulté sur laquelle a buté la commission présidée par M. Monnier: le début de l'année scolaire, cette question est particulièrement difficile à résoudre dans le canton de Vaud, car elle y est liée à celle d'un changement de l'âge d'entrée à l'école obligatoire; mais une décision de principe sera prise cette année encore.

Pour la *statistique scolaire suisse*, une commission a fixé le programme minimum des exigences auxquelles doivent satisfaire les statistiques des différents cantons, et surtout les définitions fondamentales qui permettent à ces statistiques d'être comparables, et, par conséquent, utilisables.

Après une longue séance de travail assidu, les chefs des départements et leurs collaborateurs sont descendus à l'Hostellerie Jean-Jacques Rousseau, un coin charmant au bord du lac, où M. Moine a offert l'apéritif, puis un repas délectable, à la suite duquel le chroniqueur, rappelé à Lausanne par d'autres engagements, n'a pu avoir que des renseignements très imprécis sur ce qui s'est passé à la Blanche Église, au Musée historique, à la Cave de la Ville de Berne, et la manière dont s'est terminée agréablement la journée.

Jean MOTTAZ